

MOTION THÉMATIQUE - 2

Promouvoir le fédéralisme

À la bretonne promeut le fédéralisme comme mode d'organisation des institutions. Le fédéralisme est un système dynamique (donc susceptible d'évolutions) qui repose sur plusieurs principes :

- Subsidiarité (selon lequel une autorité centrale ne peut effectuer que les tâches qui ne peuvent pas être réalisées à l'échelon inférieur)
- Autonomie (capacité d'action autonome de la fédération et autonomie juridique, financière institutionnelle des entités fédérées)
- Etat de droit (garantie des droits et libertés fondamentales, règlement des différends par le droit, répartition des compétences garantie par le droit)
- Démocratie (fonctionnement par la majorité, séparation des pouvoirs, démocratie à chaque échelle)

Le fédéralisme est une notion systémique qui suppose d'être favorable à des institutions autonomes du niveau local au niveau mondial. Par la promotion du fédéralisme, nous inscrivons nos objectifs statutaires dans une vision plus systémique de l'organisation des institutions